

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 Juillet 1950

La séance est ouverte à 15 H.55

Sont présents :

M. RICOCH, Président
MM. VICARIOT et LANCRENON, Vice-Présidents
MM. ALLYN, BARDET, BLANCHON, DERODE, DESCOMBES, Gérard DUFONT, FAUCONNIER, GIONTA,
HENRY-GREARD, HEYLLIARD, LE DANTEC, LUQUET, MOATTI, du PONT, POURTOUT, PRANGEY,
THOIRAIN, VINCENT

Excusés :

MM. AUGER, BERRURIER, DOBEL, LESTAT, PROTHIN, THIRION, WATFLET

Assistent à la séance :

M. DORGES, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office Régional des Transports
Parisiens et M. BOULLOCHE

M. EHRHARDT, Inspecteur Général des Finances, Contrôleur d'Etat

M. BENOIST d'ETIVEAUD, Secrétaire Général de l'Office Régional des Transports Parisiens

Pour le Département de la Seine : M. BOUE, représentant le Préfet
M. LAPEBBLE, représentant l'Ingénieur en Chef des
Ponts et Chaussées du département

Pour le Département de Seine et Oise : M. BONNET, représentant l'Ingénieur en Chef des
Ponts et Chaussées du département

Pour le département de Seine-et-Marne : M. PALLATIN, représentant l'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées du département

MM. LEGRAND, Directeur Général
DEVILLERS, Directeur Général Adjoint
BAUDE, Directeur
CULOT, Directeur, Secrétaire du Conseil d'Administration
HENRIO, Directeur ~~Adjoint~~

Le PRESIDENT fait part du décès de M. LEBLANC, Ingénieur Général à la Régie,
survenue le 24 Juin et adresse les condoléances du Conseil et les siennes aux enfants
du défunt.

Il informe le Conseil qu'à propos du Cinquantenaire du Métropolitain, la Régie a été particulièrement honorée en recevant la médaille d'or de la Société d'Encouragement pour l'Industrie, la grande médaille d'or de la Ville de Paris et la médaille d'or du Conseil Général de la Seine.

Au nom du Conseil d'Administration, il adresse au Conseil Municipal de Paris, au Conseil Général de la Seine et à la Société d'Encouragement pour l'Industrie, ses remerciements pour les hautes distinctions qu'ils ont bien voulu décerner à la Régie.

Le London Transport a également offert une magnifique pièce d'argenterie.

Le PRÉSIDENT donne lecture d'un rapport sur la révision des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1950.

M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT relève une augmentation d'effectifs sur le 31 Décembre 1948, tandis qu'il est fait part au Conseil de réduction de personnel, il demande que la Commission compétente examine cette question de très près.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que les réseaux sont en augmentation et que des comparaisons ne peuvent s'effectuer qu'entre réseaux identiques.

M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT précise que le Réseau Ferré a un trafic diminué, mais que le nombre d'agents a augmenté.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que les agents ne sont pas interchangeable du fait de leur spécialisation et du lieu de leur domicile. C'est ainsi que pour pourvoir à certains postes vacants dans le Centre on a pu être amené à augmenter ailleurs l'effectif.

M. PRANCEY expose que, tenant compte des observations de l'Office, le Conseil va examiner les résultats de 1949, le budget initial 1950 et la révision actuelle. Le compte des profits et pertes demandé par l'Office sera discuté après le compte d'exploitation.

M. PRANCEY donne lecture de son rapport en ce qui concerne le compte d'exploitation, les recettes sont en augmentation sur le chiffre prévu dans le budget initial du fait des récentes augmentations ainsi que des produits hors trafic.

Il passe ensuite à l'examen des fiches individuelles annexées au présent compte d'exploitation.

M. EHRHARDT s'élève contre la coexistence d'un compte de profits et pertes et d'un compte d'exploitation introduits par l'Office. Par ailleurs, il préférerait que les recettes et les dépenses soient bloquées en un seul compte.

M. G. DUPONT voit la possibilité, grâce au compte de profits et pertes, de

faire figurer des dépenses amortissables sur un certain nombre d'exercices, tandis que le compte d'exploitation fait apparaître le total des dépenses sur un seul exercice.

Pour M. PRANCEY, l'établissement d'un compte de profits et pertes ne peut se concevoir qu'en fin d'exercice.

M. PRANCEY examine ensuite le compte d'exploitation article par article.

M. EHRHARDT relève que parmi les produits hors trafic on fournit tantôt des résultats nets, tantôt des résultats bruts. Une méthode uniforme est désirable. Par ailleurs, M. EHRHARDT demande que le produit de placement des fonds vienne en déduction des charges financières.

Répondant à une demande de M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT, relative à la réduction d'effectif dans les bureaux, le DIRECTEUR GENERAL expose que la liquidation et la péréquation des retraites de 25.000 agents a momentanément provoqué un accroissement du service. Toutefois, depuis 1948, il n'a pas été embauché un seul agent de bureau, mais seulement les agents indispensables à l'exploitation.

M. VINCENT précise qu'à la suite de la demande du Ministre des Travaux Publics, 700 postes ont été pratiquement supprimés dans les Services Administratifs, les agents détachés de l'exploitation ayant été renvoyés dans leur service d'origine.

M. THOIRAIN relève que d'après les états fournis, le coût moyen d'un agent permanent est de 489.000 F tandis que celui d'un agent temporaire est de 296.000 F. Il y a lieu de remarquer, d'une part, qu'il existe diverses catégories d'agents permanents et, d'autre part, que dans le calcul du coût moyen du personnel temporaire, l'encadrement n'est pas compris. Il serait, à son avis, préférable soit de compter l'encadrement pour évaluer le coût d'un agent temporaire, soit de distinguer dans le personnel permanent, le personnel d'exécution, la maîtrise et les cadres.

MM. G. DUPONT et MOATTI reconnaissent que la précision de M. THOIRAIN est pertinente mais ne voient pas l'utilité de modifier des documents qui ne sont pas destinés à être rendus publics.

M. HENRY-GREARD aimerait trouver, dans une entreprise de 34.000 agents, une plus grande perméabilité entre les différents emplois des réseaux.

Le DIRECTEUR GENERAL, sur le principe, est entièrement d'accord avec M. HENRY-GREARD, mais malheureusement ce sont les effectifs d'exploitation qui font défaut. La Régie s'efforce de permettre à son personnel de s'élever dans la hiérarchie et lorsqu'un excédent se présente à la partie supérieure il n'est pas possible de donner à ces agents des postes appartenant à des échelles moins élevées.

/...

M. GIONTA précise qu'il existe, au réseau routier, des receveurs-machinistes qui sont employés au mieux des besoins.

M. LANCRENON relève que les charges de l'agent temporaire s'élèvent à 20% de l'ensemble tandis que celles du permanent sont de 30% : cette différence, parfaitement normale, est le fait de la Caisse des retraites et du régime maladie.

Un débat sur l'insuffisance de la Caisse des retraites s'établit entre MM. G. DUPONT, ALLYN et PRANCEY. Il ressort que l'on a à faire face à une charge normale inévitable destinée à se perpétuer et à une charge spéciale héritée des anciennes compagnies et qui, logiquement, disparaîtra.

M. FAUCONNIER fait observer que le taux de 20% permet d'atteindre l'équilibre.

M. PRANCEY passe à l'examen des charges financières.

M. BENOIST d'ETIVEAUD fait remarquer qu'il y a une certaine contradiction à indiquer un solde bénéficiaire alors qu'on demande une participation financière.

M. EHRHARDT estime que le solde créditeur devrait être viré au fonds de réserves et il demande à M. BENOIST d'ETIVEAUD s'il tient absolument à la présentation d'un solde créditeur du compte Profits et Pertes.

Le PRESIDENT fait savoir qu'il est nécessaire de présenter un solde créditeur. pour pouvoir obtenir des Ministères intéressés une mise en ordre des salaires. M. EHRHARDT fait observer que si, par ailleurs, il apparaît un excédent des recettes sur les dépenses, les participations financières seraient diminuées d'autant.

Le PRESIDENT indique que la 2ème Commission, sur proposition de M. du PONT a été d'avis d'affecter à la résorption du déficit de 1949 les 110 millions disponibles sur la provision constituée en 1949 pour les retraites, puis d'inscrire une annuité de 20 millions pour l'amortissement en 5 ans du solde de 100 millions restant, tandis que la Direction avait prévu un amortissement en 5 ans du déficit de 210 millions. M. HEYLLIARD rappelle que lors de la séance de la Commission, il a voté contre la proposition de la 2ème Commission.

Un débat relatif au compte de profits et pertes s'engage entre MM. Gérard DUPONT, FAUCONNIER, PRANCEY, LE DANTEC, LANCRENON, GIONTA et VICARIOT : à leur avis un compte de profits et pertes est un compte de résultats qui ne doit jouer qu'en fin d'exercice et non à l'occasion d'une révision des prévisions budgétaires. MM. Gérard DUPONT et EHRHARDT estiment que l'excédent devrait être porté au Fonds de Réserve. Le PRESIDENT, pour faire suite à cette suggestion, propose de ne présenter qu'un compte d'exploitation. En conséquence un certain nombre de rubriques du compte de profits et pertes doivent être portées au compte d'exploitation et un certain nombre de chiffres doivent être modifiés.

- 5 -

A la demande de M. MOATTI, la séance est suspendue pour permettre à la 2ème Commission de préparer de nouvelles propositions à soumettre au Conseil.

La séance est suspendue à 17 h.50.

°
° . °

La séance est reprise à 18 heures.

Le PRESIDENT donne la parole à M. PRANGEY, Président de la 2ème Commission qui expose au Conseil les modifications apportées au compte d'exploitation par la Commission. Il signale que M. HEYLLIARD a fait toutes réserves sur l'amortissement en 5 ans de la dotation pour travaux exceptionnels pour les Oeuvres Sociales, il aurait ~~décidé~~ ^{déclaré} que l'amortissement en 15 ans, prévu initialement, soit maintenu.

Les conclusions de la 2ème Commission sont adoptées à l'unanimité par le Conseil. M. HEYLLIARD maintient toutefois ses réserves.

Le PRESIDENT met ensuite aux voix la délibération suivante qui est adoptée à l'unanimité :

" Le Conseil charge son Président de transmettre à l'Assemblée Générale
" de l'Office, en vue de l'approbation prévue aux articles 27 et 39, 6°, de la
" loi du 21 Mars 1948, la révision budgétaire de l'exercice 1950 dont le compte
" d'exploitation donné dans le dossier ci-joint fait ressortir l'équilibre des
" recettes et des dépenses".

La séance est levée à 18 heures 5.

La prochaine séance aura lieu le 28 Juillet 1950, à 15 heures.

LE SECRETAIRE,
R. CULOT

LE PRESIDENT,
G. RICOCH